



*Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille
Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré*



Le **SIAES**, c'est LE syndicat :

- qui défend la transmission des savoirs, des savoir-faire et l'autorité des professeurs.
- qui refuse que les professeurs deviennent des animateurs socio-culturels.
- qui défend votre liberté pédagogique individuelle et la reconnaissance de vos compétences disciplinaires face aux pédagogistes qui prétendent que l'élève peut « *tout découvrir par lui-même* » et « *construire seul ses propres savoirs* ».
- qui défend l'École Républicaine et ses valeurs.
- qui refuse la démagogie et qui rappelle que la réussite scolaire d'un élève n'est pas un droit et qu'elle se mérite par le travail et les efforts fournis.
- qui ne bénéficie d'aucune subvention publique ou privée, qui refuse les ressources publicitaires et dont le fonctionnement repose exclusivement sur les cotisations des adhérent(e)s et le travail réalisé bénévolement par des militants.

LE SYNDICAT INDÉPENDANT ne roule pour aucun parti politique.

Le SIAES dénonce et combat

- La dévalorisation morale et sociale de notre profession.
- Le renoncement, le laxisme, la démagogie, l'abaissement des exigences et du niveau et la mise en place de l'école du socle.
- La suppression de la notation au nom de l'idéologie et la mise en place d'une évaluation « bienveillante » par compétences ayant pour seul but de tenter de masquer la baisse du niveau des élèves et de généraliser le passage automatique en classe supérieure façon « tapis roulant » de la maternelle à la terminale quels que soient le niveau et les efforts fournis par l'élève.
- Le pouvoir accru donné aux chefs d'établissement, aux inspecteurs, aux parents se comportant en « consommateurs » d'école.
- La dégradation continue de nos conditions de travail. L'augmentation de la charge de travail.
- Les menaces d'annualisation du service.
- Les réunions stériles et les emplois du temps « à trous » visant à nous caserner.
- La perte considérable de notre pouvoir d'achat.
- L'éclatement et la « primarisation » du second degré notamment du collège.
- La « secondarisation » du supérieur.
- La multiplication des actes d'incivilité et de violence et l'impunité pour leurs auteurs.
- La territorialisation de l'École.
- Un système de promotion « tout à l'ancienneté ». Nous estimons que le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur et évalué avec objectivité.

Le SIAES revendique

- Le respect des professeurs et de leurs missions d'instruction et d'éducation.
- La reconnaissance des prérogatives collégiales des professeurs en matière d'orientation et de passage en classe supérieure.
- Le rétablissement de l'autorité et d'une ambiance de travail propice à la transmission des savoirs et savoir-faire et à la réussite de chaque élève en fonction de son travail et de ses capacités.
- La revalorisation des diplômes, conservant leur caractère national, afin de redonner à l'École de la République son rôle d'ascenseur social.
- Nous réaffirmons, contre les pseudo-pédagogues des « sciences de l'éducation », que le savoir n'est pas inné mais s'acquiert par l'effort, et que seul un spécialiste de sa discipline peut transmettre ce qu'il a acquis et ce pour quoi il a été formé.

Le SIAES s'est opposé depuis deux ans au protocole PPCR et à ses conséquences (rythme unique d'avancement à l'ancienneté, modification des règles pour la promotion à la hors classe, suppression de la bi-admissibilité, suppression de la notation remplacée par une scandaleuse évaluation par compétences dans le cadre des rendez-vous de carrière). **Les syndicats signataires du protocole PPCR sont responsables de la perte de perspectives d'avancement d'une grande partie de la profession, sans avoir obtenu la moindre revalorisation significative du traitement pour l'ensemble.** Ces syndicats ont entériné l'absence de prise en compte de la valeur et du mérite professionnel et du parcours individuel des professeurs.

• **18 heures hebdomadaires.** Alignement de nos obligations réglementaires de service sur celles des Certifiés et des PLP (et HSA/HSE au même taux que pour eux).

- **Maintien de l'Association Sportive dans l'établissement avec la liberté de choix d'animer l'AS (15 h de cours + 3 h d'AS) ou pas (18 h de cours).**
- **Obligation pour le chef d'établissement d'être président de l'AS (démission interdite).**
- **Installations et équipements sportifs de qualité, accessibles et praticables partout.**
- **Pour une EPS qui redonne du sens aux activités physiques, contre la paperasserie.**
- **Une formation initiale et continue moins didactique et plus pédagogique.**
- **Refuser une FPC de plus en plus virtuelle. Revenir à une formation de terrain faite d'échanges et de partage.**
- **Allongement de la durée du congé maternité.**
- **Interventions dans l'enseignement adapté sur volontariat et après formation.**

Le SIAES défend vos intérêts matériels et moraux :

- **Des traitements revalorisés :**
 - en augmentant fortement la valeur du point d'indice ;
 - en revalorisant la grille indiciaire des professeurs d'EPS.
 - **Maintien des concours nationaux de recrutement.**
 - **Reconnaissance des diplômes acquis.**
 - **Diminution de l'effectif des classes pour dispenser un enseignement de qualité.**
 - **Droit à une véritable formation continue sur le temps de travail.**
 - **Augmentation du contingent de Congés de Formation Professionnelle.**
 - **Augmentation du contingent de promotions à la classe exceptionnelle, notamment pour le vivier 2.**
- Attribution selon des critères objectifs et transparents ne laissant aucune place à l'arbitraire.
- **Promotion à la hors classe : abandon du barème découlant du protocole PPCR.**
 - **Promotion dans le corps des Agrégés sur des critères objectifs et un barème clair.**
 - **Véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.**
 - **Reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier propres à l'EPS.**
 - **Respect de la fonction de TZR par une réelle prise en compte des difficultés d'exercice.**
 - **Aménagement des fins de carrière (ex : rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité).**
 - **Tout enseignant ayant accompli une carrière complète doit pouvoir accéder à l'indice terminal de sa catégorie pour un départ en retraite à taux plein.**
 - **Revalorisation des pensions civiles. Renégocier une réforme des retraites (pouvoir partir plus tôt, sans décote, avec prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de nos métiers).**

Durant leur mandat, les commissaires paritaires du SIAES - SIES ont systématiquement :

- **réalisé des interventions en commission pour assurer une défense individuelle et collective ;**
- **réalisé et diffusé à toute la profession des comptes rendus des GT, CAPA et FPMA ;**
- **communiqué le résultat aux professeurs dont le dossier était examiné en commission.**

Le SIAES - SIES, le syndicat qui VOUS INFORME et qui VOUS DÉFEND.

4 SCRUTINS

*Vote électronique
du 29 novembre
au 6 décembre 2018*

CTM

Comité
Technique
Ministériel

CTA

Comité
Technique
Académique

CAPN

Commission
Administrative Paritaire
Nationale

CAPA

Commission
Administrative Paritaire
Académique

**Professeurs
d'EPS
et CE d'EPS**



Le SIAES, le SIES, le SAGES et le SNCL sont affiliés à la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale.